

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Les Eglantines
5 rue de Bel Air
44320 FROSSAY

Monsieur #####, directeur.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_00084

Nantes, le vendredi 23 décembre 2022

Monsieur le directeur,

Suite à notre envoi du 21/11/2022, vous n'avez pas formulé d'observations, dans le cadre de la procédure contradictoire. En conséquence, je considère que vous partagez sans réserve les constats, les analyses et les demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport final de contrôle sur pièces assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre, dans un délai d'un an, l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette contrôle sur pièces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

Contrôle sur pièces le 27/10/22			
Nom de l'EHPAD	les Eglantines		
Nom de l'organisme gestionnaire	ASSOCIATION BIENFAISANCE SUD ESTUAIRE		
Numéro FINESS géographique	440024727		
Numéro FINESS juridique	440002038		
Commune	Frossay		
Statut juridique	Association de loi 1901 but non lucratif		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	69		
	HP	67	65
	HT	2	
	PASA		
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	176		
GMP Validé	782		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport Initial			
Priorité 1	Priorité 2	Total	
Nombre de prescriptions	2	6	8
Nombre de recommandations	6	17	23
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
Priorité 1	Priorité 2	Total	
Nombre de prescriptions	2	6	8
Nombre de recommandations	6	17	23

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - chargée de contrôle

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.9	Actualiser le projet d'établissement dans le cadre d'une démarche participative (article L 311-8 du CASF).		2				1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches pour les agents concernés				2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.18	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation Art. D. 312-156 CASF		2				6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.19	Régulariser la situation du médecin coordonnateur : veiller à ce qu'il remplies les conditions de qualification pour exercer la fonction de médecin coordonnateur. D 312-157 du CASF	1					6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.24	former l'IDEC spécifiquement à l'encadrement			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.25	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.26	Mettre en place une procédure écrite de signalement et de traitement des événements indésirables et s'assurer de son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.27	Limiter la température de l'eau mise à disposition des résidents pour les douches à 38-40°C par la mise en place d'un mitigeur thermostatique.			1			dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue

1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.30	Formaliser un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) et procéder à son actualisation au moins chaque année.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.31	Désigner un correspondant qualité au sein de l'établissement.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2			1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
1.34	Actualiser le plan bleu		2			1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.10	Avoir une réflexion institutionnelle sur le recrutement d'un poste d'ergothérapeute.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.			2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination de tout le personnel.			2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.4	Formaliser des critères d'admission (admission et sortie pour les unités pour personnes désorientées).			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.5	Veiller à la réalisation d'une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident (procédure à formaliser)- art D 312-158 du CASF.	1				6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation formalisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue

3.7	Réaliser une évaluation formalisée des risques de chute au décours de l'admission .			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation formalisée des risques bucco-dentaires au décours de l'admission.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (L.311-3,7° du CASF)		2			1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2			1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.18	Elaborer le projet d'animation et formaliser le suivi des activités.			2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.19	Proposer davantage d'animation aux résidents le matin et le weekend.			2		6 mois	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.			2		1 an	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.25	mettre en place des mesures correctives pour réduire le délai de jeûne		1			dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue
3.26	Proposer et tracer les collations données		1			dès réception du présent rapport	Aucun document transmis		Mesure maintenue